VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

DÉPISTAGE URINAIRE SUITE À UNE SUSPENSION

Par Styck Postée le 09/03/2023 13:13

> Bonjour, Le 14 Août 2022, j'ai eu un contrôle de police dans lequel j'ai dû effectué un test salivaire. J'ai donc subi une suspension de permis de 6mois. Donc ce 13 février j'ai pu commencer mes démarches pour récupéré mon permis de conduire et la semaine prochaine je vais devoir aller faire un test urinaire. Ma question est la suivante : Étant fumeur depuis 6 ans, pesant 68kg pour 1m80. Sachant que ma dernière consommation remonte en début janvier. Cela suffira-y-il à être négatif au dépistage ? Cordialement,

---

Mise en ligne le 10/03/2023

Bonjour,

En supposant une consommation de cannabis, la durée de détection du THC dépend de la fréquence de consommation. Dans les urines, le THC est détectable pendant 3 à 5 jours dans le cas d'un usage occasionnel, entre 30 et 70 jours dans le cadre d'un usage régulier.

Au regard du dépistage, il est considéré comme usage occasionnel et modéré jusqu'à un joint par semaine et comme usage régulier, au-delà d'un joint par semaine. Ne disposant pas des informations concernant la fréquence de vos consommations, nous vous laissons évaluer dans quelle « catégorie » vous vous trouvez entre usage régulier ou usage occasionnel.

Contrairement à une idée répandue, le poids et la taille n'ont pas d'incidence sur le délai de positivité au THC.

Nous vous joignons ci-dessous le lien du tableau de la durée des positivités issu de notre site. Vous pourrez y trouver les délais de dépistage d'autres produits que le cannabis dans le cas où il s'agirait d'un autre produit.

Pour plus d'informations, nous sommes également joignables de façon anonyme et gratuite jau 0800 23 13 13 tous les jours de 8h à 2h ou par chat via notre site de 14h à minuit en semaine, de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien cordialement

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité